

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE TOURNOI.

Entente préalable entre :

- l'Arbitre principal : **BACON Bruno AO1,**
- l'Organisateur : **CV84**

*
* *

Article 1 : Présentation

Le Comité Du Vaucluse du jeu d'échecs organise du 15 octobre 2026 au 11 février 2027 , le Championnat Vétérans et Seniors+ du Vaucluse , baptisé Trophée François Reynaud.

Lieu des rencontres : Rondes 1,5, club d'échecs de Monteux, maison des associations, rondes 2 et 3, club d'Orange, 85 rue Frédéric Mistral, rondes 4, Maison des associations de l'Isle sur la Sorgue, rondes 6 et 7 à Courthézon salle Daumier.

Cet Open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- **Comportement correct exigé**
- Être licencié A pour la saison en cours à la F.F.E. (si la licence peut être prise sur place, le joueur devra fournir un certificat médical au club organisateur) ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- Remarque :

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur (voir l'introduction des Règles du Jeu)

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE 2025), (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)).

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8).

Article 3 : Cadence

Cadence : 1h30 min+30 sec par coup

Article 4 :

Pour des contraintes d'homologation, le tournoi est scindé en plusieurs phases, s'étalant sur un période d'un mois maximum 1^{ère} phase, rondes 1,2 ,15 octobre au 5 novembre 2026, 2^{ème} phase, rondes 3,4 du 26 novembre au 10 décembre 2026, 3^{ème} phase, rondes 5, 6 ? du 7 au 28 janvier 2027, et dernière phase ronde 7 , le 11 février 2027 ;

Le Classement pris en compte est celui publié au début de chaque phase.

Article 5 : Horaires

Vérification des licences : 14H00.

Clôture des inscriptions : 14H15.....

Dates et horaires des rondes :

1 ^{ère} ronde	Jeudi 15 octobre. Club D'Echecs de Monteux.	Début à 14h30
2 ^{ème} ronde	Jeudi 5 novembre. Club d'Echecs d'Orange.	Début à : 14h30
3 ^{ème} ronde	Jeudi 26 novembre. Club d'Echecs d'Orange.	Début à : 14h30
4 ^{ème} ronde	Jeudi 10 décembre. Club Echecs, Isle sur la sorgue.	Début à : 14h30
5 ^{ème} ronde	Jeudi 8 janvier. Club D'Echecs de Monteux.	Début à : 14h30
6 ^{ème} ronde	Jeudi 22 janvier, Salle Daumier ,Courthézon.	Début à : 14h30
7 ^{ème} ronde	Jeudi 11 février, Salle Daumier ,Courthézon.	Début à : 14h30

Ouverture de la salle 1/4 heure avant les rondes.

Accueil des participants : Jeudi à partir de 14h00

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Adultes : 10€

Article 6 :

Usage de notes et matériels électroniques : En cours de partie, il est interdit aux joueurs et joueuses de faire usage de notes, sources d'information ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier

Pendant une partie, il est interdit aux joueurs et joueuses d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre sur le lieu de la compétition. Toutefois, le règlement de la compétition peut permettre que de tels appareils soient laissés dans un sac, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux adversaires d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.

S'il est évident qu'un joueur ou une joueuse a un tel appareil sur sa personne dans le lieu de la compétition, il/elle perd la partie. La victoire est attribuée à l'adversaire. Le règlement d'une compétition peut spécifier une sanction différente, moins sévère.

L'arbitre peut exiger des joueurs et joueuses le droit d'inspecter en privé leurs vêtements, sacs, autres objets ou corps. L'arbitre, ou une personne mandatée par l'arbitre, inspecte le joueur ou la

joueuse et doit être du même genre que le joueur ou la joueuse. Si un joueur ou une joueuse refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prend des mesures conformément à l'article 12.9.

1

Note de traduction : En France, les arbitres ne sont pas habilités à procéder à une fouille.

L'adaptation envisageable est de demander aux joueurs et joueuses de vous présenter le contenu de leurs sacs et de vous montrer où se trouve leur téléphone portable.

Les règlements régissant les appareils électroniques sont à présent très stricts. Aucun téléphone mobile, montre connecté ou appareil du même type n'est autorisé dans la salle de tournoi et cela ne fait aucune différence qu'il soit allumé ou non. Si un téléphone mobile (même éteint) est découvert sur un joueur, sa partie est immédiatement perdue et son adversaire gagne. Le résultat est 1-0 ou 0-1. Peu importe si, lorsque le téléphone mobile est découvert, l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur fautif par aucune suite de coups légaux : il gagne la partie. L'adversaire peut avoir triché plus tôt.

Article 6 : Classement

Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfaits

Le délai de forfait est de 30 minutes après le lancement de la ronde .

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés

Article 8 : Le Bye

Tout joueur du tournoi pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à 2 « Bye » maximum pendant le tournoi, et avec impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes

Article 9 : Rappels

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi : par exemple

- exclusion après 2 forfaits,
- respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi),
- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,
- si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur-juridique si les faits sont avérés.
- avoir une attitude convenable
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte

- vente de littérature échiquéenne interdite dans la salle de jeu
- signalement des abandons non justifiés au Directeur Juridique pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- toute dégradation entraînera une exclusion

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe

Article 12 :

Arbitre Principal : BACON bruno, AO1

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur

Le CVJE84

